|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 20** | **Document C20/48-F** |
| **21 mai 2020** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'éTATS MEMBRESpour le PROJET DE LOCAUX DU SIèGE DE L'UNION |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil le compte rendu des travaux du **Groupe consultatif d'États Membres (Groupe MSAG)**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'éTATS MEMBRES
pour le PROJET DE LOCAUX DU SIèGE DE L'UNION

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document un compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (Groupe MSAG).Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du rapport et à **donner les indications** qu'il jugera nécessaires.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 588 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en)*;* [*Décision 619 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en)*,* [*Résolution 212 (Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-212-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Document* [*C19/48*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0048/en) *du Conseil* |

Le Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (Groupe MSAG) s'est réuni trois fois depuis la session de juin 2019 du Conseil. Les deux premières réunions, auxquelles il était possible de participer à distance, ont eu lieu à Genève, les 19 septembre 2019 et 10 février 2020, sous la présidence de M. Dietmar Plesse (Allemagne), et la troisième réunion s'est tenue de façon virtuelle le 7 mai 2020, sous la présidence de M. Greg Ratta (États-Unis d'Amérique). Les rapports complets de ces réunions sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/fr/hq-building/Pages/default.aspx> (accès réservé aux titulaires d'un compte TIES).

# 1 Résumé des réunions récentes du Groupe MSAG

Bien que, conformément à la Décision 619 du Conseil, le Secrétaire général soit chargé de fournir chaque trimestre des informations actualisées au Groupe MSAG, celui-ci ne s'est réuni qu'à trois reprises en 2019. Lors de la réunion tenue en septembre 2019, le Président a demandé que le Groupe ne se réunisse pas en décembre, dans la mesure où cette réunion serait trop proche de celles des Groupes de travail du Conseil, prévues en février 2020, ainsi que de la réunion suivante du Groupe MSAG. On trouvera ci-après un résumé des réunions organisées depuis la session de juin 2019 du Conseil.

1.1 À sa **huitième réunion** (19 septembre 2019), le Groupe MSAG a examiné les progrès accomplis dans le cadre du projet de locaux du siège de l'Union, présentés dans les Documents [C19/ADD/2](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0002) et [C19/ADD/INF](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-INF/en) soumis à la session additionnelle de 2019 du Conseil, organisée le 27 septembre 2019. S'agissant de la salle Popov, le secrétariat a confirmé que le pays hôte considère qu'il n'existe aucun obstacle juridique au conditionnement de la vente de la Tour au maintien de l'utilisation de la Salle Popov par l'UIT, mais que cette mesure pose simplement des problèmes d'ordre pratique et financier. Le Groupe MSAG a de nouveau prié instamment la Fédération de Russie et le secrétariat de trouver un accord sur ce point. Le Groupe MSAG a demandé quels étaient les coûts indirects, en particulier pour la période 2019-2023, et a examiné le traitement financier qu'il convenait de donner dans le cadre du budget ordinaire. Après réception de l'avis spécialisé de la société conseillant l'UIT, Hill International, concernant un montant suffisamment prudent à allouer dans le plan financier pour l'ensemble du projet afin de couvrir les risques liés à la totalité des coûts directs du projet, le Groupe MSAG est convenu d'inviter le Conseil à adopter ce modèle de risque. Les recommandations du Groupe MSAG ont été examinées par le Conseil lors de sa session additionnelle de 2019, durant laquelle la [*Décision 619*](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en) a été adoptée. Selon les estimations du Groupe MSAG, une dotation annuelle moyenne de 1,8 million CHF est nécessaire pendant la durée du projet, c'est-à-dire sept ans, afin d'atteindre le montant de 12,6 millions CHF convenu pour le Fonds pour le registre des risques.

1.2 À sa **neuvième réunion** (10 février 2020), le Groupe MSAG a axé ses travaux sur l'état d'avancement de la conception du nouveau bâtiment du siège et sur le deuxième message à l'intention des autorités suisses concernant la demande de prêt. Le Groupe MSAG a été informé que la demande relative à la seconde tranche du prêt a été envoyée en temps voulu (le 9 décembre 2019) et est traitée par les autorités suisses, et que l'UIT recevrait la visite officielle d'une délégation de spécialistes financiers du Parlement suisse le 25 février. Le Groupe MSAG a également été informé que la partie de la documentation pour la demande relative à la seconde tranche du prêt concernant les estimations de coûts a été vérifiée par un tiers, qui a confirmé que la construction du nouveau bâtiment pourra être effectuée dans les limites du budget approuvé, d'un montant de 170 millions CHF.

Le Groupe MSAG a sollicité des informations sur la situation actuelle concernant le calendrier des réunions de l'UIT. Le Vice-Secrétaire général a indiqué que les propositions de dates pour le Conseil et les réunions des GTC seront soumises à la session de juin 2020 du Conseil pour approbation. Si les dates proposées sont approuvées, les Secteurs seront mieux à même d'aligner le calendrier de leurs propres réunions. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait l'intention de continuer de chercher des installations susceptibles d'accueillir les réunions à Genève (en particulier le Conseil et les réunions des GTC) et, à terme, de trouver un accord avec la Hongrie pour les autres réunions techniques.

Le Groupe MSAG a de nouveau examiné les incidences financières sur la valeur de la Tour si l'UIT conservait l'utilisation de la salle de conférence Popov après la vente de la Tour. Ces incidences seront vérifiées par un cabinet de conseil en immobilier et présentées au Conseil en juin 2020. Cette étude tiendra compte de l'estimation de la valeur marchande actuelle avec et sans l'utilisation et l'entretien continus de la salle Popov par l'UIT, telle qu'elle est équipée actuellement, pendant un quota de jours donné par an.

S'agissant des exigences de sécurité en matière de construction, le Groupe MSAG a rappelé la décision du Conseil, selon laquelle les normes minimales UN-MOSS et les recommandations du DSS de l'ONU doivent être respectées. Le secrétariat a fait savoir que le pays hôte a accepté de réaliser une étude de faisabilité concernant les exigences de sécurité proposées pour les espaces publics sur la rue de Varembé, en donnant le coût approximatif de ces mesures (+/- 30%). Cette étude sera disponible d'ici mai 2021.

Le Groupe MSAG a demandé que le prochain rapport contienne des informations claires sur la question financière liée à la constitution du Fonds pour le registre des risques, dans la mesure où les crédits affectés, s'établissant seulement à 500 000 CHF issus des économies réalisées en 2019, ne permettront pas d'atteindre le montant requis de 12,6 millions CHF dans des délais acceptables. Lors de la réunion de février 2020 du GTC-FHR, le Vice-Secrétaire général a proposé que la contribution de 500 000 CHF issue de la Caisse d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) soit ajoutée au premier versement sur le Fonds pour le registre des risques et que les fonds éventuels restant sur ce compte à la fin de la construction soient versés dans le Fonds ASHI plutôt que dans le Fonds de réserve. Toutefois, cette mesure exigerait de modifier la Décision 619. Le Groupe MSAG a également demandé des précisions concernant les coûts liés à l'organisation des réunions en dehors de l'UIT, d'un montant de 6 millions CHF, qui ont été mentionnés par le Département des conférences et publications (C&P) lors de la réunion d'information sur le nouveau bâtiment organisée en février 2020.

Le secrétariat a présenté un document sur les critères d'acceptation des futures offres de parrainage éventuelles. Il a été convenu que le Conseil devrait examiner les incidences de ce document, étant entendu que seuls les parrainages, et non les dons, sont susceptibles de faire augmenter le coût direct final estimé du projet.

Dans le cadre de l'examen du calendrier du projet, le Groupe MSAG a fait observer qu'un certain retard a été accusé, dans la mesure où il n'a pas été possible de poursuivre les travaux immédiatement après la session ordinaire de 2019 du Conseil en raison de la nécessité d'organiser une session extraordinaire du Conseil en septembre 2019; néanmoins, la date de livraison du nouveau bâtiment n'a pas été reportée, étant donné qu'un étage a été supprimé et que le délai de construction s'en trouve ainsi raccourci.

1.3 Le Groupe MSAG a débuté sa **dixième réunion** (7 mai 2020) par le choix d'un nouveau président, motivé par le départ à la retraite de M. Plesse. Des précisions ont été données aux participants concernant les coûts liés à l'organisation des conférences et des grandes manifestations mentionnées lors de la session d'information de février. Mme Dobbelstein a indiqué au groupe qu'un montant compris entre 4 et 6 millions CHF a été calculé par le Département C&P dans l'éventualité où le pays hôte ne serait pas en mesure de fournir des installations pour accueillir toutes les réunions de l'UIT et où l'UIT n'aurait d'autre choix que d'utiliser les salles de conférence d'infrastructures privées, telles que des hôtels, Palexpo, etc.

Le Groupe MSAG a examiné un document révisé sur les critères d'acceptation des futures offres de parrainage éventuelles. Le secrétariat a réitéré sa demande tendant à ce que le Groupe MSAG appuie sa proposition visant à modifier la Décision 619 du Conseil en ce qui concerne les parrainages. Le Groupe MSAG a reconnu l'importance de cette question et est convenu que le Conseil devrait examiner les incidences de ce document, les membres du groupe n'étant pas disposés à approuver d'éventuelles modifications à apporter à des décisions antérieures du Conseil, en particulier à la Décision 619.

La majeure partie de la réunion a été consacrée à l'examen du rapport du secrétariat au Conseil (Document [C20/7](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en)). Le Groupe MSAG a pris note de la lettre de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, dans laquelle celle-ci a fourni des assurances à l'UIT et a confirmé que les autorités suisses compétentes tiendront compte des exigences UN-MOSS et réfléchissent actuellement à la meilleure manière de parvenir aux résultats attendus, conformément au calendrier de construction et à la date prévue pour l'inauguration du nouveau bâtiment.

Le Groupe MSAG a également pris note du fait que le Conseil fédéral suisse a approuvé un prêt de 95,6 millions CHF le 22 avril, correspondant à la part de la seconde tranche du prêt incombant aux autorités fédérales, afin de financer le projet de démolition et de reconstruction du siège de l'UIT, le solde de 42,4 millions CHF devant être approuvé par le canton de Genève. Le Groupe MSAG a souhaité être assuré que le processus au niveau cantonal avait bien été entamé, assurance qui lui a été fournie.

S'agissant du registre des risques, le Président a proposé d'examiner le registre des risques de manière approfondie à l'occasion de l'une des prochaines réunions du Groupe MSAG prévues en 2020, compte tenu de la longueur et de la complexité de ce document. Le secrétariat a proposé au Groupe MSAG que les cotisations au Fonds ASHI alimentent le Fonds pour le registre des risques et que les fonds éventuels restant sur ce compte à la fin de la construction soient versés dans le Fonds ASHI plutôt que dans le Fonds de réserve. Cette mesure exigerait de modifier la Décision 619. Il a été convenu qu'il s'agissait d'une question importante qui devrait être examinée à la session de 2020 du Conseil et que le Groupe MSAG n'était pas en mesure de donner des orientations à ce stade.

Mme Dobbelstein a exposé brièvement les conclusions du spécialiste de l'immobilier concernant la valeur de la Tour dans le cas où la salle Popov continuerait d'être utilisée après la vente de la Tour, ainsi que la proposition du spécialiste consistant à envisager une option de "vente et de cession‑bail", qui serait plus rentable pour l'organisation, en particulier compte tenu du marché actuel de l'immobilier. Le Président a averti que les réserves mises en avant par le spécialiste dans le rapport de synthèse ne permettent pas de tirer des conclusions sans consulter l'intégralité du rapport. Le Président a demandé que le rapport complet de SPG Intercity soit communiqué afin que le groupe puisse avoir une meilleure appréciation de toutes les options possibles. Le secrétariat a modifié le document du Conseil afin d'y ajouter un lien vers le rapport complet.

Le secrétariat a proposé qu'une autre session d'information sur l'état d'avancement du projet soit organisée avant la session de 2020 du Conseil, et le Groupe MSAG a appuyé cette proposition, qui constituerait un exercice utile. Il a été décidé d'organiser cette session d'information le lundi 8 juin, soit la veille de l'ouverture de la session du Conseil.

# 2 Questions appelant l'attention du Conseil

## 2.1 Parti architectural

2.1.1 Le nouveau bâtiment doit être conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle en vigueur dans le système des Nations Unies (UN‑MOSS) qui s'appliquent à tous les bâtiments des organisations du système des Nations Unies nouveaux ou modernisés, partout dans le monde. Le secrétariat a œuvré en collaboration avec les autorités locales et nationales du pays hôte afin de favoriser une position commune quant à la manière d'assurer la conformité. Il a été demandé à l'UIT de procéder à la demande de permis pour la construction sur la parcelle de l'UIT, et la Mission suisse a fourni des assurances à l'UIT quant au fait que les autorités suisses compétentes tiendront compte des exigences UN-MOSS et réfléchissent actuellement à la meilleure manière de parvenir aux résultats attendus, conformément au calendrier de construction et à la date prévue pour l'inauguration du nouveau bâtiment.

2.1.2 Comme indiqué lors de la session additionnelle de 2019 du Conseil, le parti architectural a été modifié afin de réduire le nombre total d'étages, et davantage de postes de travail seront créés dans le bâtiment Montbrillant.

2.1.3 Le secrétariat a conclu un contrat avec SPG Intercity, un spécialiste de l'immobilier, afin de fournir une analyse financière de l'option consistant à conserver l'utilisation de la salle Popov après la vente de la Tour. Le rapport issu de cette analyse indique qu'il est difficile de tirer des conclusions à partir de la comparaison des diverses options, compte tenu du niveau de confiance lié aux données correspondant à différentes périodes. Le Groupe MSAG n'a pas pu consulter le rapport complet avant la tenue de sa réunion; en conséquence, il n'a tiré aucune conclusion à ce stade, mais a demandé que le rapport soit mis à la disposition du Conseil dans son intégralité. Il est conseillé aux membres d'examiner avec attention la méthodologie et les paramètres utilisés pour le calcul des différents scénarios. L'analyse a porté sur quatre scénarios, et la conservation de la salle "Popov" n'y est pas recommandée. L'analyse a toutefois mis en évidence une option de vente et de cession-bail qu'il pourrait être intéressant d'envisager, même si cette solution entraînerait des coûts de location et d'exploitation pour l'UIT, estimés à 3 580 000 CHF par an pendant 3 ans.

|  |
| --- |
| Données issues du rapport de SPG Intercity |
|  | Tour inoccupée à 100% – Vente prévue en 2027 |
| Valeur marchande (calculée à partir des données recueillies en décembre 2019).Montants estimés en CHF pour une période de 10 ans, du 1er avril 2020 au 31 mars 2030 | Sans l'utilisation de la salle Popov | Avec l'utilisation de la salle Popov |
| 33 730 000 | 33 110 000 |
| "Cession-bail" pendant 3 ans à compter de la vente, en 2023 |
| Sans l'utilisation de la salle Popov | Avec l'utilisation de la salle Popov |
| 41 850 000 | 41 220 000 |

## 2.2 Gestion et gouvernance

2.2.1 Depuis le début de l'année 2020, l'équipe responsable du projet de bâtiment a mis en œuvre les phases de conception successives conformément aux normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et à la pratique locale. Ces phases comprennent notamment la phase de "projet détaillé", consistant à affiner la conception et à définir les plans, les spécifications et les devis. Les estimations de coûts y sont affinées, avec un degré de précision de ± 10%. Ces phases comprennent également l'étape de la "demande de permis de construire", consistant à soumettre aux autorités compétentes la documentation élaborée dans le cadre du projet détaillé. Le secrétariat a engagé des consultations avec les autorités locales afin de garantir un processus d'approbation rapide et sans heurts durant les phases suivantes du projet.

2.2.2 Le secrétariat a suivi le volume de travail effectué au regard des tâches ou le pourcentage de tâches menées à bien. Il suit également les coûts réels des travaux déjà effectués et les coûts estimés des travaux restants. Ces outils contribuent à la gestion du projet dans les limites du budget prévu. Le suivi des flux de trésorerie pour le projet est effectué par Hill International.

2.2.3 Le secrétariat a récemment fusionné la Division de la gestion des installations (FMD) et la Division responsable du projet de bâtiment (BPD). Cette mesure d'optimisation des ressources a permis d'utiliser les économies pour financer partiellement un poste temporaire de responsable de l'aménagement des locaux, qui engagera des échanges avec le personnel et déterminera l'aménagement final des locaux conformément aux recommandations liées à l'espace de travail dans le nouveau bâtiment.

## 2.3 Financement

2.3.1 Le Conseil fédéral suisse a approuvé la part de la seconde tranche du prêt incombant aux autorités fédérales, d'un montant de 95,6 millions CHF, afin de financer le projet de démolition et de reconstruction du siège de l'UIT, et le processus d'approbation du canton de Genève pour le solde de 42,4 millions CHF a été engagé. Les fonds devraient pouvoir être mis à disposition dès le début de l'année 2021. Dans l'intervalle, les fonds issus de la première tranche du prêt continuent d'être mis à disposition par le pays hôte jusqu'en juin 2021.

2.3.2 Depuis l'adoption de la Décision 619 du Conseil, il n'y a pas eu de parrainages supplémentaires. Le secrétariat est d'avis que la façon dont la Décision 619 est formulée fait obstacle aux parrainages et souhaite que cette formulation soit révisée afin d'indiquer que les parrainages et les dons supplémentaires peuvent être acceptés, même lorsqu'ils entraînent une augmentation des coûts directs et/ou indirects du projet, à condition qu'ils n'entraînent pas une augmentation des coûts pour l'UIT. Compte tenu du caractère délicat des négociations qui ont été nécessaires pour aboutir à la Décision 619, le groupe MSAG ne se prononce pas concernant cette demande, mais convient néanmoins qu'il est important de trouver rapidement un accord sur cette question et rappelle que tous les dons n'ont pas d'incidences sur les coûts. La date limite d'acceptation des parrainages pour des éléments ayant des incidences sur le permis de construire est fixée à janvier 2021. Le non-respect de cette échéance pourrait avoir des incidences sur le calendrier global du projet.

2.3.3 Un registre des risques a été élaboré dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques globale, afin d'identifier les incidences que pourrait avoir l'exécution du projet dans le futur et d'élaborer des recommandations pour l'affectation efficace de la provision pour imprévus. La provision pour imprévus représente environ 8% (soit 12,6 millions de CHF) du budget pour les codes CFC 1 à 9 et devra être utilisée dans les cas où des services n'auront pas été fournis et/ou en cas de dépenses imprévues dues à des risques ou des travaux non prévus durant les phases de démolition et de construction. Le Groupe MSAG a fait observer que, compte tenu des crédits actuels qu'il est proposé d'affecter, qui s'établissent à 500 000 CHF seulement, la provision n'atteindra pas le montant requis de 12,6 millions CHF dans des délais acceptables. Selon les estimations du Groupe MSAG, une dotation annuelle moyenne de 1,8 million CHF est nécessaire pendant la durée du projet, c'est-à-dire sept ans. En conséquence, le secrétariat a proposé que les cotisations au Fonds ASHI alimentent le Fonds pour le registre des risques et que les fonds éventuels restant sur ce compte à la fin de la construction soient versés dans le Fonds ASHI plutôt que dans le Fonds de réserve. Toutefois, cette mesure exigerait de modifier la Décision 619. Les membres du Groupe MSAG sont convenus qu'il s'agissait d'une question importante qui devrait être examinée à la session de 2020 du Conseil et que le Groupe MSAG n'était pas en mesure de donner des orientations à ce stade. Au 31 décembre 2019, le Fonds pour le registre des risques s'établissait à 1 425 000 CHF.

## 2.4 Organisation des réunions et conférences pendant la construction

S'agissant de l'organisation des conférences et autres réunions importantes durant la période de démolition du bâtiment Varembé et de construction du nouveau bâtiment, il est nécessaire de recueillir les besoins en matière de salles auprès de tous les secteurs de l'UIT depuis la mi‑2022 jusqu'à 2026. Le secrétariat a travaillé en collaboration avec la FIPOI et le CICG afin de répondre à toutes les demandes, hormis en ce qui concerne les groupes de travail de l'UIT-R et de l'UIT-T,

pour lesquels les lieux des réunions doivent encore être déterminés. Le secrétariat indique que le Document C20/2 contient les dates et durée proposées pour les sessions de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil et les séries de réunions des Groupes de travail du Conseil en 2020 et 2021, et que le Document C20/37 contient le calendrier proposé pour les futures conférences, assemblées et réunions de l'Union pour la période 2020-2023.

# 3 Conclusion

Le Conseil est invité à examiner plusieurs éléments identifiés dans le présent rapport:

• La salle Popov située au sous-sol de la Tour (2.1.3).

• Les parrainages (2.3.2).

• Le financement lié aux risques (2.3.3).

• L'organisation des réunions et conférences pendant la construction (2.4).

Le Groupe MSAG a l'intention de se réunir au début du troisième trimestre de 2020, principalement pour examiner le registre des risques.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_